

Procédure de mise en œuvre du projet de vie individuel et projet de vie personnalisé du résident présent au sein de l'établissement depuis plus de 6 mois

Au moment de l'Entrée :

- Recueil de données sociales, médicales et culturelles
 - o Capacités motrices/psychiques
 - o Habitudes de vie
- Plan de soins
- Programmation du travail d'élaboration du projet de vie individualisé

Ebauche projet de vie

Un mois après l'entrée :

- GIR définitif
- Présentation projet de soins individuels
- Réunion familles (cf. protocole)

6 mois après l'entrée :

- Réunion de synthèse pluridisciplinaire
 - o Actualisation du projet de soin individuel
 - o Elaboration projet de vie personnalisé
- Réunion de Validation avec le Résident et/ou sa Famille et/ou son représentant légal
- Signature définitive du Projet de Vie Individuel

Suivi par équipe du service